

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 4/SLAG modifiant le code de l'aviation civile (J.O.R.F).

n° 4/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
8 janvier 1973

Numéro JO
n° 1 du 10/01/1973

Date du numéro
10 janvier 1973

VISAS

Vul l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1^{er}. — Est promulgué dans le Territoire Français des Afars et des Issas, la loi n° 72-1090 du 8 décembre 1972 modifiant le code de l'aviation civile (1^{re} partie), abrogeant les textes repris par ce code et portant extension dudit code aux territoires d'outre-mer. (J.O.R.F. n° 287 du 9 décembre 1972, p. 12699.) Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

G THIERY.